

**NEPTUNE INVEST**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 17 451 750 euros  
Siège social à **92400 Courbevoie**  
**20, place de Seine**  
**Tour Neptune**  
R.C.S. Nanterre 444 592 455

Suivant A.G.E. en date du 26/04/2011, la collectivité des associés a décidé d'étendre, à compter du 26/04/2011, l'objet social aux activités suivantes :

- L'achat et la vente de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis.
- L'achat pour revendre après rénovation ou restauration de biens immobiliers.
- L'activité de marchand de biens.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence, à savoir :

Article 3 - Objet (Nouvelle rédaction)

La société a pour objet :

- La réalisation de toutes opérations commerciales, le négoce, courtage, commission, management et toutes prestations de suivi se rattachant même indirectement aux opérations ci-dessous.

- En France et dans tous pays, la prise de participations ou d'intérêts minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, la gestion de leur portefeuille, la construction de toutes sociétés, le placement dans lesquels elle est intéressée.

- Toutes opérations concernant directement ou indirectement la gestion de portefeuille de valeurs mobilières sous toutes ses formes, l'acquisition, la cession de celles-ci ainsi que toutes opérations s'y rapportant.

- L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- L'achat et la vente de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis.

- L'achat pour revendre après rénovation ou restauration de biens immobiliers.

- L'activité de marchand de biens.

- Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

La gérance,

006237

**CAP CODE**  
Société d'Avocats  
19 A, rue de Châtillon  
35000 Rennes

**FIDE CITY**

S.A.S.  
au capital de 100 000 euros  
Siège social à **92800 Puteaux**  
**63-65, boulevard Richard-Wallace**  
(transféré à  
**92100 Boulogne-Billancourt**  
**47, rue de l'Est**)  
434 214 060 R.C.S. Nanterre

Par décision de l'associée unique du 15 mai 2011, le siège social est transféré au **47, rue de l'Est, 92100 Boulogne-Billancourt** et l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Ancienne mention : 63-65, boulevard Richard-Wallace, 92800 Puteaux.

Nouvelle mention : 47, rue de l'Est, 92100 Boulogne-Billancourt.

Dépôt modificatif au R.C.S. de Nanterre.

Pour avis,  
Le Président.

006240

**ADILONE**

Société anonyme  
au capital de 40 000 euros  
Siège social à **75008 Paris**  
**16, rue de la Ville-l'Evêque**  
437 991 623 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 12 mai 2011, il a été décidé de transférer le siège social du 16, rue de la Ville-l'Evêque, 75008 Paris, au **1, place Samuel-de-Champlain, 92400 Courbevoie**, et ce, à effet du 26 janvier 2011.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Conformément au décret de 1967, art. 289 modifié par le décret de 2006, art. 86, il est rappelé :

Président-Directeur général : M. Philippe BARBIER, demeurant 3, square Raphael, Résidence Ranelagh, 78150 Le Chesnay.

En raison du transfert de son siège social, la société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

Pour avis,

006257

**VOCANIA**

Société anonyme  
au capital de 40.000 euros  
Siège social à **75008 Paris**  
**16, rue de la Ville-l'Evêque**  
438 026 676 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 4 avril 2011, il a été décidé de transférer le siège social du 16, rue de la Ville-l'Evêque - 75008 Paris, au **1, place Samuel de Champlain - 92400 Courbevoie**, et ce à effet du 26 janvier 2011.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Conformément au décret de 1967, art. 289 modifié par le décret de 2006, art. 86, il est rappelé :

Président-Directeur Général : Madame NUSS Isabelle, demeurant 5, villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine.

En raison du transfert de son siège social, la société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

Pour avis,

006253

**LA CORBEILLE A PAIN**

S.A.R.L.  
au capital de 7 600 euros  
Siège social à **92600 Asnières**  
**41, rue Robert-Dupont**  
R.C.S. Nanterre 509 633 657

La S.A.R.L. s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 1<sup>er</sup> mai 2011 et a pris les décisions suivantes :

Agrément et cessions des 100 parts de M. BOULKHOUBZE Khalid à deux nouveaux associés : M. ACHRAGHI Mbarck (50 parts) et Mme ACHRAGHI Essaadia (50 parts).

Demission du gérant-associé M. BOULKHOUBZE Khalid et nomination d'une nouvelle gérante-associée Mme ACHRAGHI Essaadia, 10, rue de l'Avenir, 27120 Fontaine-sous-Jouy.

Le dépôt legal au Greffe du R.C.S. de Nanterre.

006166

Rectificatif à l'annonce n° 005924 concernant la société « FRANCE FILMS TV » parue le 12 mai 2011, il y aura lieu de lire « ... et de réduire le capital de 23 250 euros pour le porter à 200 euros » au lieu de 250 euros.

Pour avis,  
La gérance.

750345

**ESH ARCHITECTURE**

S.A.R.L.  
au capital de 7 622,45 euros  
Siège social à **92120 Montrouge**  
**9, avenue Verdier**  
412 349 235 R.C.S. Nanterre

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 avril 2011, les associés ont décidé de nommer en qualité de Liquidateur à dater de ce jour et pour une durée indéterminée Monsieur Pierre-Alexandre PIRAULT, demeurant 2, Résidence du Lac, 94470 Boissy-Saint-Léger, en remplacement de Madame Farideh ESHRAGHI.

Les actes seront déposés près le Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

006193

**MAGIC MOVIES**

Société par actions simplifiée  
au capital de 50 000 euros  
Siège social à **92100 Boulogne**  
**1, place Paul-Verlaire**  
R.C.S. Nanterre 478 013 311

Aux termes d'une A.G.O. en date du 31 mars 2011, il a été décidé de ne pas

remplacer le Commissaire aux Comptes titulaire, M. Olivier RIGOUIN et le Commissaire aux Comptes suppléant, M. Ludovic VAUDOYER, dont les mandats venaient en renouvellement.

006236

**POSTMAIL**

S.A.R.L.  
au capital de 500 euros  
Siège social à **92400 Courbevoie**  
**30, rue Edith-Cavell**  
R.C.S. Nanterre 523 847 481

**Changement de gérant**

Ancien gérant :

Monsieur Alain de LABACA, demeurant 11, rue Cantin, 92400 Courbevoie.

Nouveau gérant :

Monsieur Ziad MINKARA, demeurant 30, rue Claude Monet, 78380 Bougival, nommé pour une durée indéterminée.

006283

Rectificatif à l'annonce n° 005740 parue le 10 mai 2011 :

Il fallait lire BRAIN BOOSTER REVELEATEURS DE TALENTS au lieu de BRAIN BOOSTER.

750044

**AVIS DE CONVOCATION****VALLOUREC**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 235 888 164 euros  
Siège social à **92100 Boulogne-Billancourt**  
**27, avenue du Général-Leclerc**  
552 142 200 R.C.S. Nanterre

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société VALLOUREC sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) le 7 juin 2011 à 14 heures 30 au Palais des congrès - Amphithéâtre Bleu - 2, place de la Porte-Maillot - 75017 PARIS, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour****De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- Rapport du Directoire sur les projets de résolutions
- Rapport de gestion du Directoire
- Rapport du Conseil de Surveillance
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010 (1<sup>ère</sup> résolution)
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010 (2<sup>ème</sup> résolution)
- Affectation du résultat de l'exercice 2010 et fixation du dividende à 1,30 euro par action (3<sup>ème</sup> résolution)
- Option pour le paiement du dividende en actions (4<sup>ème</sup> résolution)
- Ratification de M<sup>me</sup> Pascale Chargrassé comme membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires (5<sup>ème</sup> résolution)
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires de M<sup>me</sup> Pascale Chargrassé (6<sup>ème</sup> résolution)
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Paul Parayre (7<sup>ème</sup> résolution)
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Patrick Boissier (8<sup>ème</sup> résolution)
- Nomination de M<sup>me</sup> Anne-Marie Idrac en qualité de membre du Conseil de Surveillance (9<sup>ème</sup> résolution)
- Nomination de M. François Henrot en qualité de Censeur du Conseil de Surveillance (10<sup>ème</sup> résolution)
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'intervenir sur les actions de la société (11<sup>ème</sup> résolution)

**De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

- Rapport du Directoire sur les projets de résolutions
- Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les 12<sup>èmes</sup> à 19<sup>èmes</sup> résolutions et les 21<sup>èmes</sup> à 27<sup>èmes</sup> résolutions
- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou de ses filiales (12<sup>ème</sup> résolution)
- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre(s) au public, des actions de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou de ses filiales (13<sup>ème</sup> résolution)
- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement(s) privé(s), des

actions de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou de ses filiales (14<sup>ème</sup> résolution)

- Autorisation à donner au Directoire, en cas d'émission d'actions de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réalisée en application des treizième et/ou quatorzième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale, pour fixer le prix d'émission selon des modalités déterminées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital par an (15<sup>ème</sup> résolution)

- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, réalisée en application des douzième à quinziesme résolutions soumises à la présente Assemblée Générale (16<sup>ème</sup> résolution)

- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'autres sociétés, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (17<sup>ème</sup> résolution)

- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, sans droit préférentiel de souscription, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société (18<sup>ème</sup> résolution)

- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions de la société, en conséquence de l'émission par des filiales de la société, de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société (19<sup>ème</sup> résolution)

- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (20<sup>ème</sup> résolution)

- Délégation de compétence à donner au Directoire en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la société (21<sup>ème</sup> résolution)

- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression à leur profit du droit préférentiel de souscription (22<sup>ème</sup> résolution)

- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux salariés des sociétés hors de France du groupe Vallourec (et aux ayants droit assimilés au sens de l'article L. 3332-2 du Code du travail) en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression à leur profit du droit préférentiel de souscription (23<sup>ème</sup> résolution)

- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées à des établissements de crédit ou toutes entités, dotées ou non de la personnalité morale, ayant pour objet exclusif de souscrire, détenir et céder des actions de la société ou autres instruments financiers dans le cadre d'une opération réservée aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription (24<sup>ème</sup> résolution)

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des souscripteurs à une offre d'actionnariat salarié mise en œuvre au sein des sociétés du groupe Vallourec, situées hors de France, ou de certains d'entre eux, en vertu des vingt-deuxième et/ou vingt-troisième résolutions (25<sup>ème</sup> résolution)

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions d'actions de performance, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles du groupe Vallourec ou de certains d'entre eux (26<sup>ème</sup> résolution)

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues (27<sup>ème</sup> résolution)

- Modification statutaire relative à la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance (28<sup>ème</sup> résolution)

- Modification statutaire relative à la représentation des salariés actionnaires au Conseil de Surveillance (29<sup>ème</sup> résolution)

- Pouvoirs en vue des formalités (30<sup>ème</sup> résolution)

Le texte des projets de résolutions inscrits à l'ordre du jour figure dans l'avis préalable de convocation publié au Bulletin des annonces légales et obligatoires du 20 avril 2011 (Bulletin n° 47 - Annonce n° 1101471).

#### A - Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée Générale, ou d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un mandataire de son choix.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire CACEIS Corporate Trust, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Générale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

L'Assemblée Générale étant fixée au 7 juin 2011, la date limite que constitue le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, sera le jeudi 2 juin 2011 à zéro heure, heure de Paris.

#### B - Modalités de participation à l'Assemblée Générale

1. Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

• Pour l'actionnaire nominatif : demander une carte d'admission à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblée Générale - 14, rue Rouget-de-Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9.

• Pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée Générale pourront choisir entre l'une des trois formules suivantes :

1) voter par correspondance ;

2) donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ;

3) donner pouvoir à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L. 225-106 I du Code de commerce.

Pour l'exercice de l'une des trois formules exposées ci-dessus, les actionnaires devront procéder aux formalités suivantes :

• Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : CACEIS Corporate Trust - Service Assemblée Générale - 14, rue Rouget-de-Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 ;

• Pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de son compte titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale. Toute demande de formulaire devra, pour être honorée, avoir été reçue par CACEIS Corporate Trust - Service Assemblée Générale - 14, rue Rouget-de-Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9, six jours calendaires ou moins avant la date de la réunion. Ce formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : CACEIS Corporate Trust - Service Assemblée Générale - 14, rue Rouget-de-Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9.

Pour être pris en compte, les formulaires devront être reçus par CACEIS Corporate Trust - Service Assemblée Générale - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire et tout mandataire d'un actionnaire devront justifier de leur identité.

Pour cette Assemblée Générale, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de communication. Aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante [actionnaires@vallourec.fr](mailto:actionnaires@vallourec.fr) en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante [actionnaires@vallourec.fr](mailto:actionnaires@vallourec.fr) en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblée Générale - 14, rue Rouget-de-Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 (ou par fax au 01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours calendaires avant la date de tenue de l'Assemblée Générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation. Il conserve toutefois la possibilité de céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale soit le jeudi 2 juin 2011 à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le jeudi 2 juin 2011 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

#### D - Questions écrites et droit de communication des actionnaires

1. L'actionnaire a la faculté d'adresser au Directoire les questions écrites de son choix. Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, les questions écrites doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de la Société à l'attention du Président du Directoire, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Le Directoire répondra au cours de l'Assemblée Générale à ces questions, une réponse commune pouvant être apportée aux questions qui présentent le même contenu.

2. Tous les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site internet de la Société <http://www.vallourec.com>.

Les autres documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée Générale sont disponibles, dans les conditions légales et réglementaires, au siège social de la société, 27 avenue du Général-Leclerc à Boulogne-Billancourt (92100).

Le Directoire

006180